



Sustainable Blue
Economy Partnership

Troisième appel à projet du Partenariat Sustainable Blue Economy (SBEP)

Numérisation et innovation pour la résilience des écosystèmes marins, des entreprises et des communautés, afin de renforcer la compétitivité de l'économie bleue de l'Union européenne

Webinaire d'information Water4All/SBEP – 26/09/2025



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr®

agence nationale
de la recherche



Ordre du jour



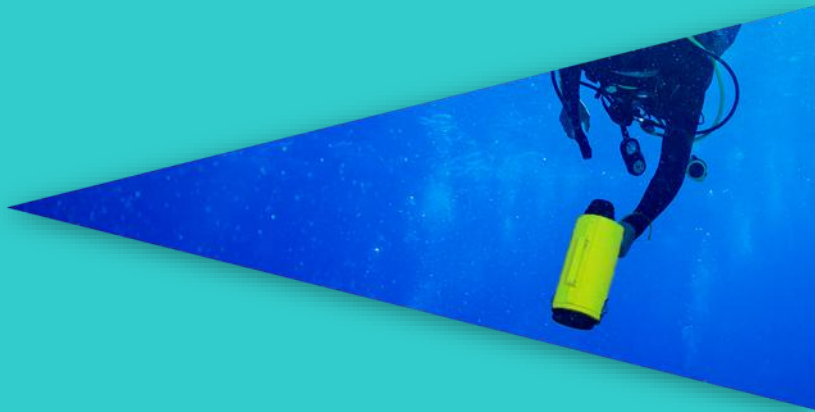
- I. Présentation du partenariat
- II. Présentation de l'Appel à Projet
- III. Informations générales pour les déposants
- IV. Modalités de dépôt de l'ANR
- V. Processus de sélection et d'évaluation des propositions de projets
- VI. Outils de recherche de partenaires
- VII. Liens utiles



Instructions pour le webinaire



- ▶ Le webinaire est enregistré et sera disponible en ligne
- ▶ Une session de Questions-réponses est prévue en fin de présentation
- ▶ Vous pouvez poser des questions dans le Chat de l'outil Webex
- ▶ Les questions doivent être en lien avec l'AAP SBEP 2025



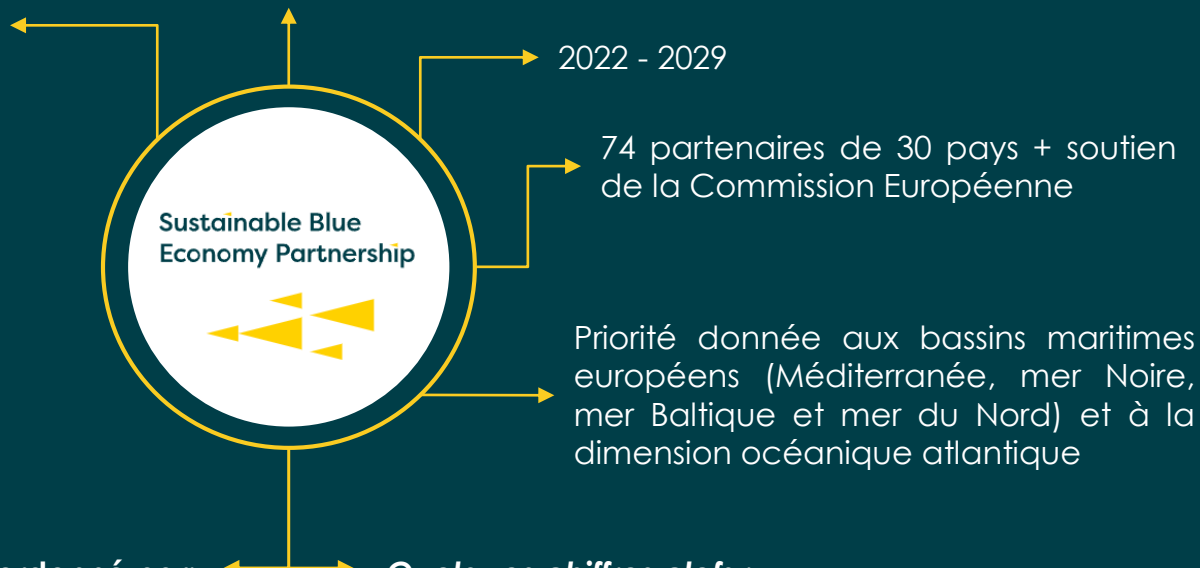
Présentation du Partenariat *Sustainable Blue Economy*



Partenariat de recherche et d'innovation dans le cadre du programme Horizon Europe, et faisant partie du cluster 6 : alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement

Vision du Partenariat:

- ▶ Concevoir, piloter et soutenir une transition équitable et globale vers une économie bleue solide, résiliente et durable.
- ▶ Accélérer la transformation pour atteindre en 2030 une économie bleue qui soit neutre pour le climat, durable, productive et compétitive.
- ▶ Créer et soutenir les conditions d'un océan durable pour les populations d'ici à 2050.



Coordonné par:

Ministry of University and Research (Italie)
sbep@mur.gov.it

Co-coordonné par:

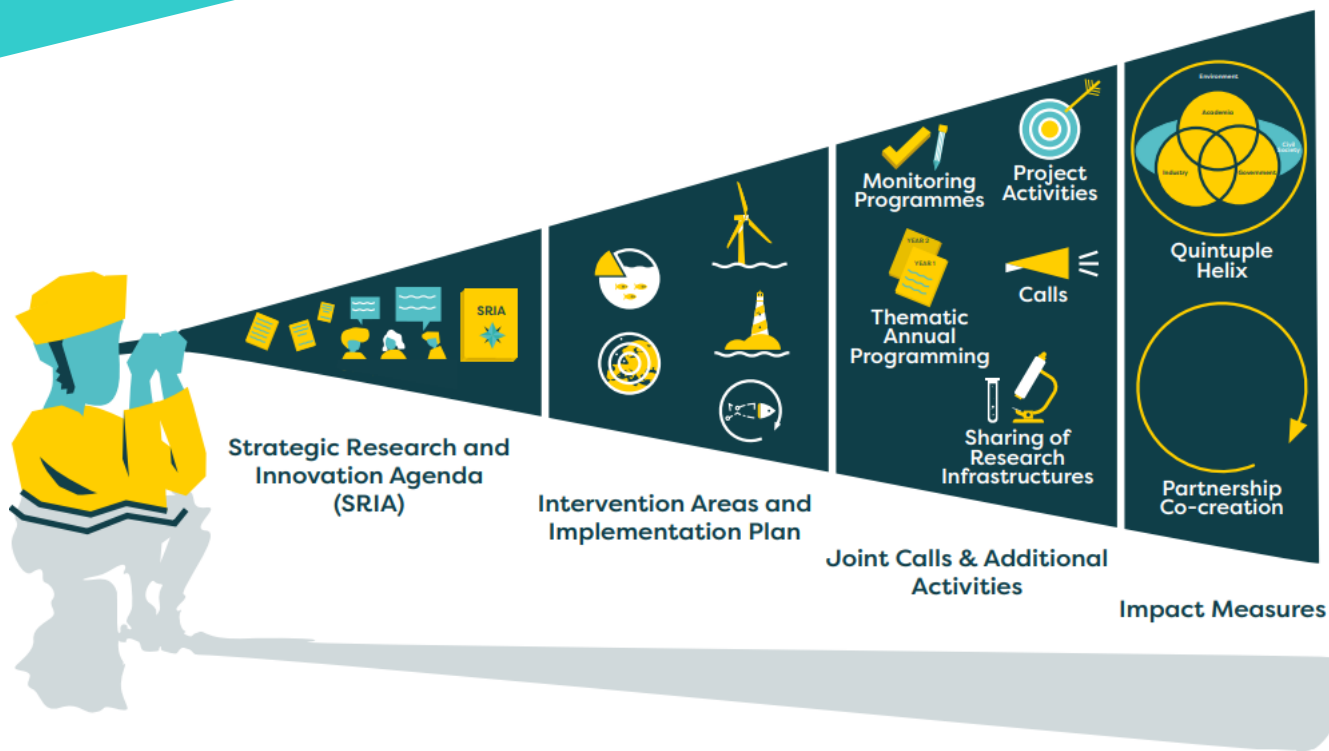
Research Council of Norway

Quelques chiffres clefs :

- ▶ 450 millions d'euros d'investissements prévus sur 7 ans
- ▶ 6 appels à propositions de R&I cofinancés
- ▶ 5 domaines d'intervention prioritaires



Structure du Partenariat SBEP

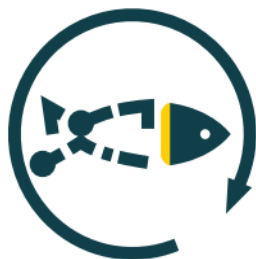




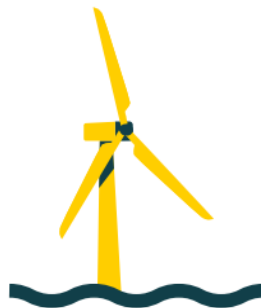
Thématiques d'intervention



Jumeaux
numériques de
l'Océan



Bioressources
Bleues



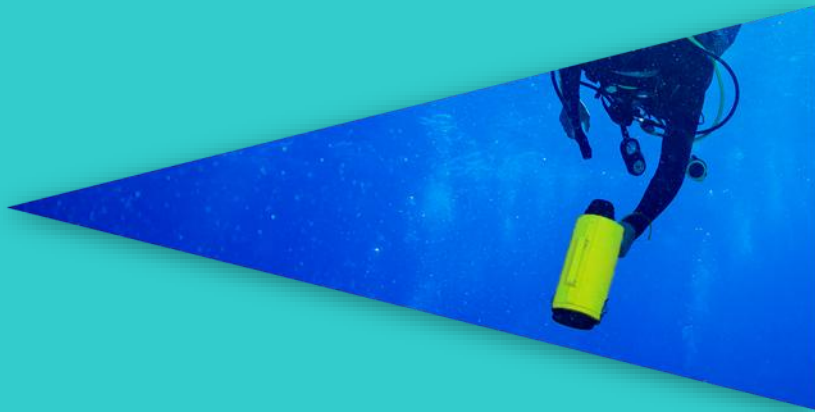
Transition des
secteurs de
l'économie
bleue



Communautés
et entreprises
côtières
résilientes



Gestion des
utilisations de la
mer



Présentation du troisième appel à projets transnationaux cofinancé du Partenariat *Sustainable Blue Economy*

Digitalisation and Innovation for Resilient Marine Ecosystems Businesses, and Communities to Strengthen the EU Blue Economy's Competitiveness

Numérisation et innovation pour la résilience des écosystèmes marines, des entreprises et des communautés, afin de renforcer la compétitivité de l'économie bleue de l'Union européenne

▶ **3^{ème} appel à projets transnationaux cofinancé du Partenariat Sustainable Blue Economy**

Résultats des AAP SBEP précédents :

- ⇒ Premier appel : 19 projets financés, budget de €40M
- ⇒ Second appel : 24 projets financés, budget de €50M

▶ **Appel labellisé dans le cadre de la Décennie des Nations Unies** pour les sciences océaniques au service du développement durable, coordonné par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO au nom du système des Nations Unies



Thématiques couvertes par l'AAP



Jumeaux numériques de l'Océan à l'échelle des sous-bassins maritimes

Digital Twins of the Ocean (DTOs) at sub-basin scale



Transition des secteurs de l'économie bleue et développement des infrastructures marines multi-usages

Transitioning the blue economy sectors, and the development of the coexistence and the marine multi-use infrastructures



Planification et gestion intelligente du climat et des utilisations de la mer au niveau régional

Climate-Smart Planning and managing sea-uses at the regional level



Bioressources bleues, pêche et aquaculture durables, et nouveaux produits biosourcés

Blue Bioresources; sustainable fisheries and aquaculture, and new bio-based products



Communautés et entreprises côtières résilientes

Resilient Coastal Communities and Businesses



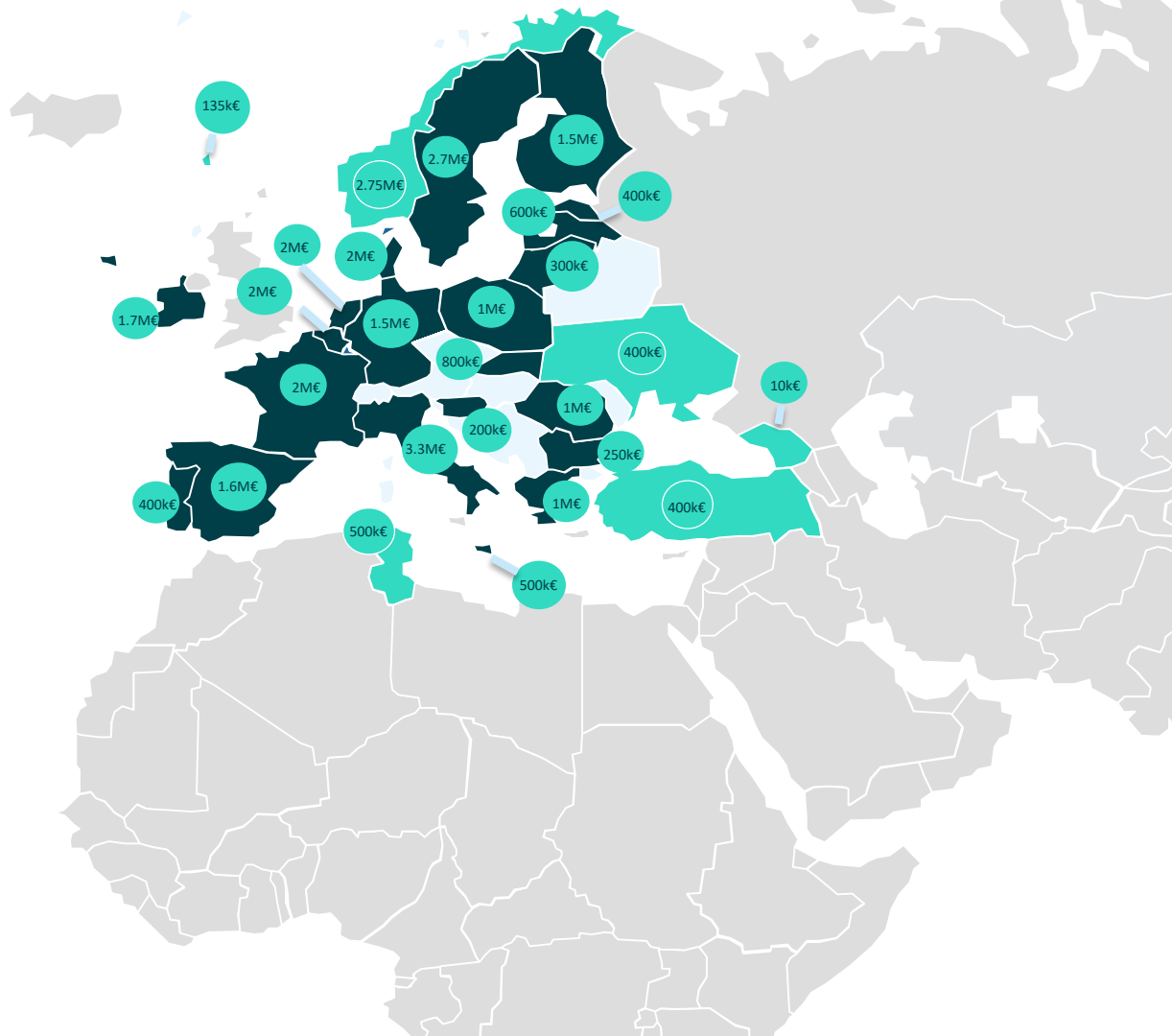
Agences de financement participant à l'AAP SBEP 2025

L'AAP co-financé a pour objectif de soutenir les projets de recherche et d'innovation d'une durée de 36 mois.

37 agences de financement de 28 pays, participent à l'appel et contribuent à financer des actions de R&I dans l'économie bleue. S'ajoute à cela, une contribution de l'Union Européenne.

- ▶ **Etats membres de l'EU** : Belgique, Bulgarie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Suède, Pays-Bas, et Slovaquie.
- ▶ **Pays associés** : Îles Féroé, Géorgie, Norvège, Monténégro, Tunisie, Turquie, et Ukraine
- ▶ **Pays tiers** : Brésil

**BUDGET TOTAL SANS LE
TOP-UP DE L'UE : 30.5 M€**





Déroulement de l'AAP SBEP 2025

- Financement assuré par les agences de financement participantes et un co-financement de l'UE
- Procédure de dépôt en deux étapes (pré-proposition et proposition détaillée)
- Une seule comité internationale d'évaluation (IEC), un observateur indépendant, ainsi qu'un observateur de l'Unité de Coordination de la Décennie .

Etape 1 : Evaluation des pré-propositions

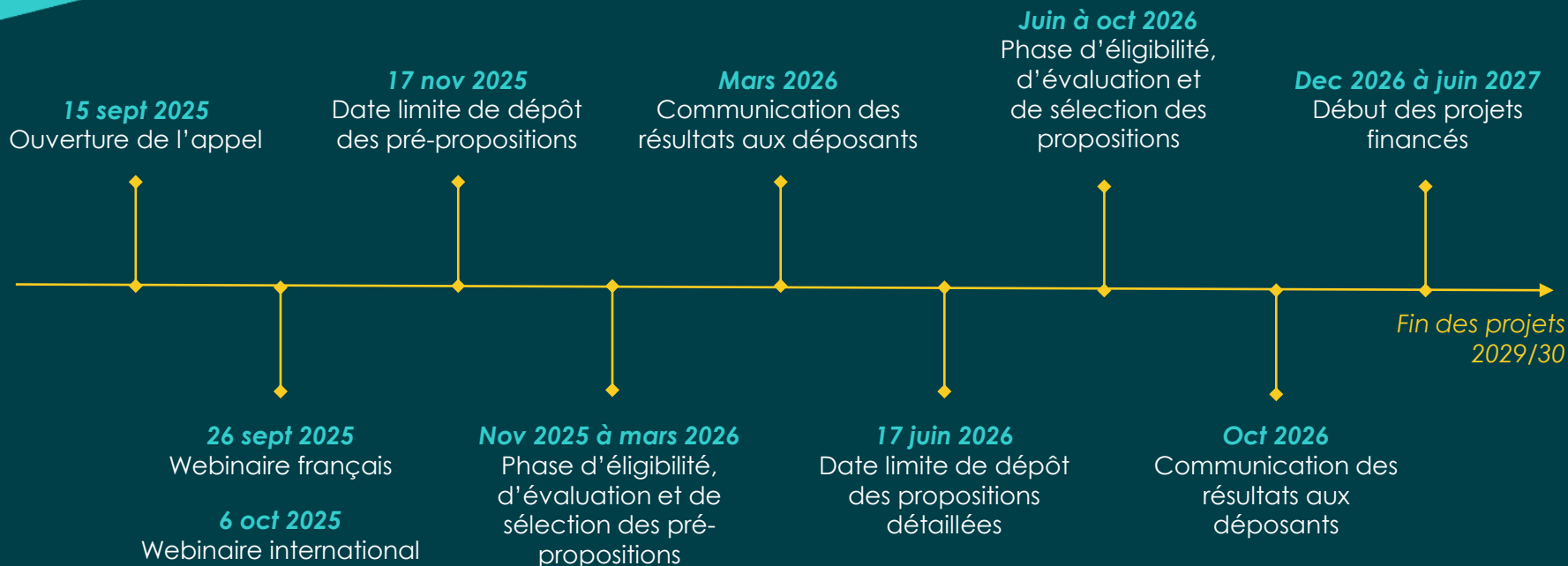
1. Vérification d'éligibilité du *Call Steering Committee* (Comité des agences de financement)
2. Evaluation des pré-propositions de l'IEC avec pour résultat une seule liste de classement
3. Invitation à l'étape 2 des pré-propositions les plus hautes dans le classement.

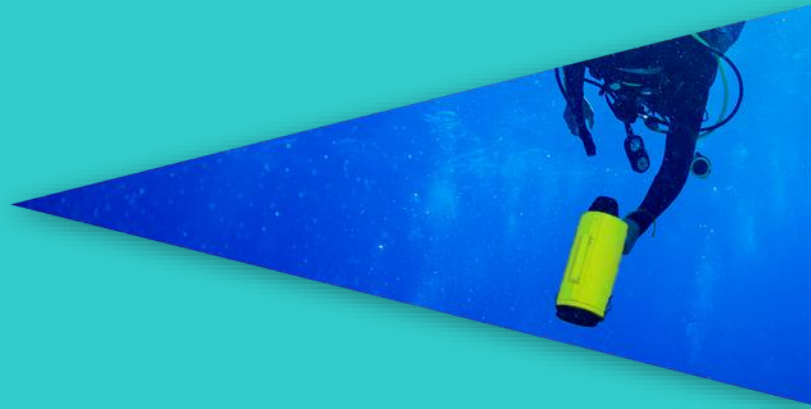
Etape 2 : Evaluation des propositions détaillées

1. Vérification d'éligibilité du *Call Steering Committee* (Comité des agences de financement)
2. Evaluation des propositions détaillées de l'IEC avec pour résultat une seule liste de classement
3. Financement des projets les plus hautes dans le classement.



Calendrier de l'AAP SBEP 2025





Informations générales de l'appel à projets



Répondre aux enjeux géographiques

- ▶ Les propositions sont fortement encouragées à couvrir au minimum deux des bassins maritimes de l'Union Européenne et à **évaluer l'impact du projet sur divers bassins maritimes.**

BASSINS UE

La mer Méditerranée, la mer Noire, la mer Baltique, la mer du Nord et l'océan Atlantique

- ▶ Les projets peuvent considérer des mers régionales européennes telles que l'Arctique, la mer Adriatique, la mer de Barents, la mer Celtique, la mer Egée.



« Chemin de l'impact »

- ▶ Les projets financés devront être axés sur l'impact, en suivant l'approche « chemin de l'impact » (*Impact driven*) et devront contribuer à la transformation de l'économie bleue pour plus de résilience à l'avenir et à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone.
- ▶ Les propositions sont fortement encouragées **d'impliquer les parties prenantes de la quadruple hélice (industrie, pouvoirs publics, instituts de recherche et le grand public)** dans les consortiums en tant que partenaires ou partenaires financés sur fonds propres. Cette implication permet de renforcer l'innovation, la pertinence politique et sociétale afin d'accroître l'impact des projets.



Recommandations pour les propositions

Les propositions de projets sont encouragées à :

- ▶ Aller au-delà de l'état de l'art en fournissant une R&I de haute qualité, et si besoin, utiliser des technologies, des approches et des concepts innovants.
- ▶ Être scientifiquement excellents et pertinentes pour les politiques élaborées dans le cadre de l'économie bleue et tiennent compte des activités de recherche en cours financés part d'autres partenariats ou initiatives de l'UE.
- ▶ Contribuer à des thèmes transversaux tels que la politique « open data policy », le développement d'activités de renforcement de compétences et de sensibilisation à l'océan, promouvoir l'inclusion des jeunes dans les activités de transfert de connaissances, adhérer aux consignes de communication du partenariat, promouvoir l'égalité des chances Homme/Femme au sein du consortium, et adhérer aux principes d'auto-évaluation éthique de la CE.
- ▶ Couvrir au moins deux bassins maritimes de l'UE, tels que l'Océan Atlantique, la mer Baltique, la mer Noire, la mer Méditerranée, et la mer du Nord.
- ▶ Evaluer l'impact de la proposition et son potentiel de reproduction/adaptation sur différents bassins maritimes.



Recommandations pour les propositions

Concernant la création de consortiums, merci de retenir :

- ▶ Les propositions sont encouragées à tenir compte d'un équilibre géographique et de la mise en œuvre dans les contextes géopolitiques appropriés et conformément aux objectifs de la proposition.
- ▶ La participation des entités juridiques financées sur fonds propres provenant de pays/régions participant à l'appel, est la bienvenue.
- ▶ Les partenaires non-éligibles au financement des agences de financement, peuvent participer sur fonds propres s'ils disposent une source de financement distinct.
- ▶ Les propositions sont encouragées d'impliquer les parties prenantes de la quadruple hélice.
- ▶ Les propositions doivent intégrer la dimension de genre dans leurs activités de R&I.
- ▶ Chaque partenaire (y compris les partenaires financés sur fonds propres, et les sous-traitants), doit disposer d'un code d'identification de participant (PIC) délivré par la CE.



Règles d'éligibilité générales

- ▶ La proposition de projet doit être déposée sur l'EPSS avant la date et l'heure de clôture de dépôt et par le coordinateur de la proposition de projet.
- ▶ La proposition de projet doit être complète, en anglais, et la durée du projet est de 36 mois.
- ▶ La proposition de projet doit couvrir une des thématiques de l'AAP (elle peut en couvrir plusieurs, mais pas obligatoirement).
- ▶ La proposition de projet doit être en conformité avec le principe « absence de préjudice important porté à l'environnement » (« *Do no significant harm* »), et avec la Taxonomie de l'UE.
- ▶ Une entité juridique doit être désignée comme partenaire en charge de la coordination du consortium et peut seulement participer en tant que coordinateur, à une proposition de projet.
- ▶ Chaque consortium doit être composé de partenaires éligibles de trois pays différents participant à l'appel et doit demander un soutien financier de la part d'au moins trois agences de financement différentes, dont au moins deux de deux Etats membres de l'UE ou Pays associés différents participant à l'appel.



Règles d'éligibilité générales

- ▶ Les partenaires d'un même pays ne peuvent pas demander plus de 60% de l'aide totale demandée.
- ▶ L'entité en charge de la coordination du consortium doit être éligible au financement d'un organisme de financement participant à cet appel à projets.
- ▶ Les modifications de proposition de projet ne sont pas autorisées entre les deux étapes, sauf dans le cadre des exceptions prévues dans le *Call Text*.

Pour un partenaire sur fonds propres :

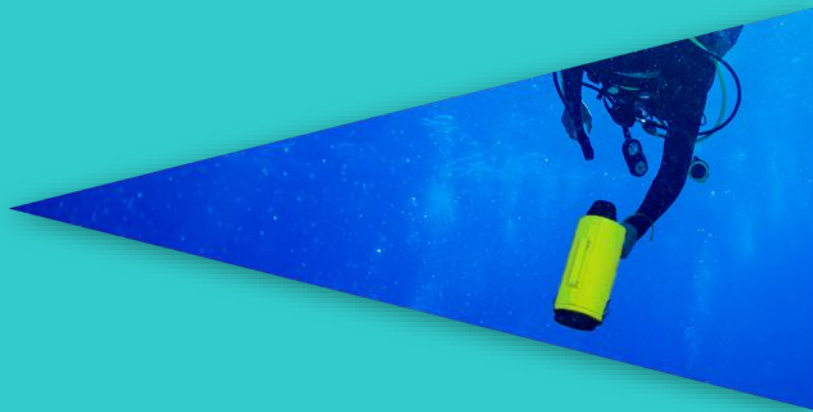
- ▶ Il doit démontrer une capacité à auto-financer ses activités propres ou à démontrer un soutien financier de la part d'autres partenaires,
- ▶ Une lettre d'engagement des partenaires auto-financés doit être jointe lors du dépôt de la proposition détaillée,
- ▶ Il ne peut pas être en charge de la coordination du consortium,
- ▶ Les partenaires auto-financés ne sont pas comptabilisés dans le nombre minimum de partenaires/pays éligibles.



Règles d'éligibilité générales

Chaque agence de financement régional/national a ses propres règles de financement, merci de vérifier que chaque partenaire de votre consortium adhère aux règles d'éligibilité de son agence.

ANNEX B – National contact points and national/regional regulations



Règles de dépôt de l'ANR



Modalités de dépôt de l'ANR

Pour les partenaires sollicitant une aide de l'ANR, les critères d'attribution sont définis dans le Règlement financier ANR.

Pour être éligible :

- ▶ Le consortium du projet inclut au moins un partenaire Organismes de recherche et de diffusion de connaissance publique (EPA, EPIC, EPSCP, EPST,...).
- ▶ L'association avec un partenaire « société commerciale » n'est pas obligatoire, en revanche, si un partenaire de type « société commerciale » n'ayant pas d'établissement ou de succursale en France est impliqué dans un projet et sollicite une aide d'un organisme de financement autre que l'ANR, il est obligatoire qu'une société commerciale ayant un établissement ou une succursale en France soit impliquée dans ce projet ; sinon l'ensemble des partenaires sollicitant une aide de l'ANR du projet sera déclaré inéligible.
- ▶ Une proposition ne peut être semblable à une autre proposition déposée et/ou financée par un AAP financé ou co-financé par l'ANR.

Autre :

- ▶ Un double dépôt, c'est-à-dire un dépôt additionnel sur la plateforme ANR, n'est pas demandé.
- ▶ Merci de lire les modalités de participation pour les partenaires sollicitant une aide de l'ANR



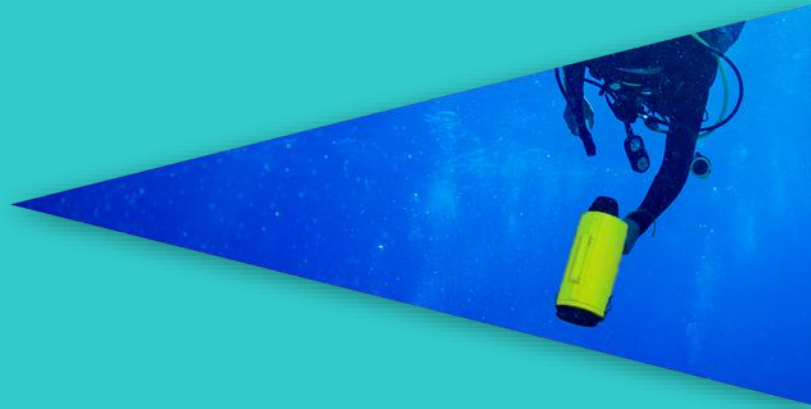
Modalités de dépôt de l'ANR

Pour les partenaires sollicitant une aide de l'ANR, les critères d'attribution sont définis dans le Règlement financier ANR.

Budget :

- ▶ L'aide maximum qui peut être demandée est de **300 000€ par projet**,
- ▶ Si le partenaire coordinateur sollicite une aide à l'ANR, l'aide maximum s'élève à **350 000€ par projet**,
- ▶ L'aide minimum est de **15 000€ par bénéficiaire**.

Pour connaître le taux de financement et le type de coûts applicables, remplir au besoin le formulaire « Déclaration relative aux activités économiques des Partenaires d'un projet ANR », accompagné de sa fiche explicative relative à la « Catégorisation des Bénéficiaires », puis retourner ce formulaire à l'adresse suivante : categorisationbeneficiaire@anr.fr et/ou contacter cette adresse pour de plus amples renseignements.

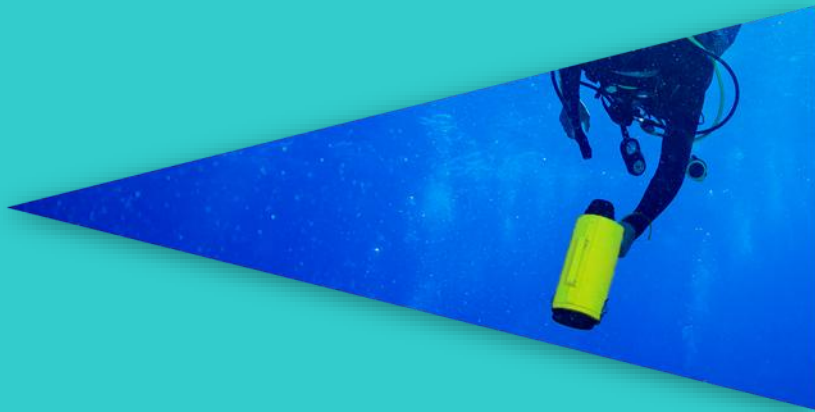


Processus d'évaluation et de sélection



Processus d'évaluation

ETAPE 1	ETAPE 2
Les propositions de projets sont évaluées par 3 évaluateurs indépendants (IEC). La sélection des propositions de projets est faite en se basant de la liste de classement des propositions et en fonction de la disponibilité des fonds.	
2 critères d'évaluation: ▶ Excellence (seuil minimal 3/5) ▶ Impact (seuil minimal 3/5)	3 critères d'évaluation: ▶ Excellence (seuil minimal 3/5) ▶ Impact (seuil minimal 3/5) ▶ Qualité et efficacité d'implémentation (seuil minimal 3/5)
Les résultats de sélection sont communiqués aux partenaires en charge de la coordination du consortium.	



Outils de recherche de partenaires



Partner Tool – Outil de recherche de partenaire

- ▶ Pour faciliter la composition de votre consortium, un outil de recherche de partenaire est disponible:

SBEP EPSS

**Sustainable Blue
Economy Partnership**

beverley.ray@agencerecherche.fr

[Home](#) > [SBEP 2025](#) > [partner / project search](#)

Sustainable Blue Call 2025 on "Digitalisation and Innovation for Resilient Marine Ecosystems, Businesses, and Communities to Strengthen the EU Blue Economy's Competitiveness"

If you are looking for a partner or for a project to join:

Submit new partner / project search

Filter entries by:

Those looking for: [a partner](#) [a project to join](#) [display both](#)

Country: -- choose country --

Priority area: -- choose priority area --

Keyword: -- choose keyword --

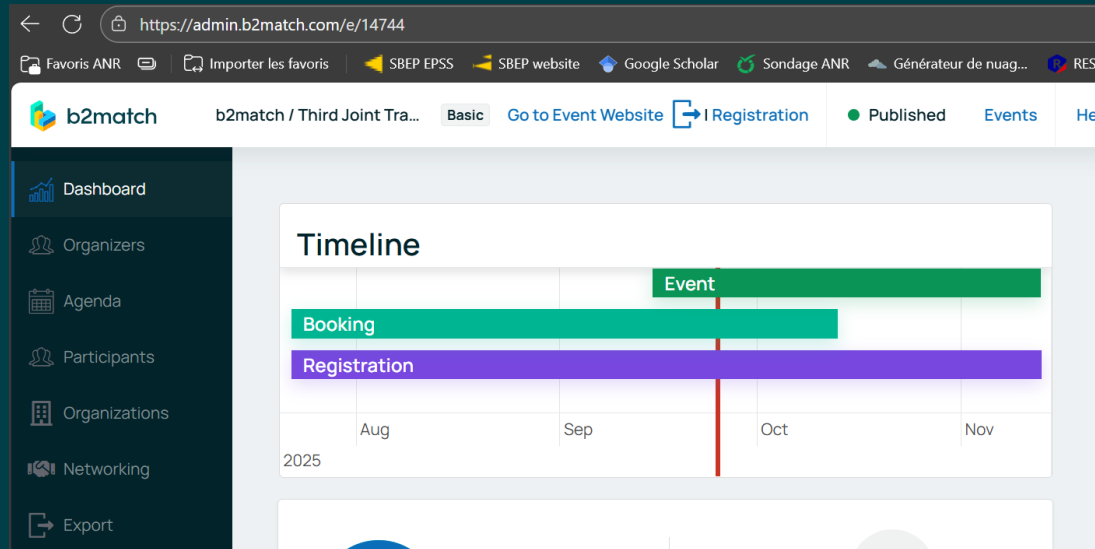
Description:

Apply filter



Brokerage event

- ▶ Plateforme de mise en lien des participants :
b2match Organiser Tool



Des sessions de 20 minutes sont prévues tout au long de la période de dépôt afin de faire du networking avec des participants potentiels et créer votre consortium



Liens utiles

- ▶ site SBEP
- ▶ site de l'AAP SBEP 2025
- ▶ AAP SBEP sur le site de l'ANR
- ▶ Webinaire international, lien d'enregistrement
- ▶ EPSS
- ▶ Brokerage event
- ▶ Règlement financier ANR

Merci de votre attention



**Sustainable Blue
Economy Partnership**

**Pour toute question, merci de contacter
sbep@agencerecherche.fr**



Co-funded by
the European Union

EUROPEAN PARTNERSHIP